



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Garages

Question écrite n° 50841

Texte de la question

M. Thierry Cornillet appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la distorsion de concurrence qui apparaît entre les garages agréés par les compagnies d'assurance et les garages non agréés. Les compagnies d'assurance soumettent à leurs clients les noms des garages qu'elles ont agréés et auprès desquels les véhicules accidentés ou endommagés pourront être réparés. Ces agréments semblent pour le plus souvent accordés au seul regard de tarifs préférentiels qui seraient appliqués par ces garages. Mal informés et craignant de ne pas être remboursés correctement, les clients se rendent donc instinctivement dans les garages agréés, alors qu'ils pourraient sans aucun problème faire réparer leurs véhicules dans tout autre garage. Il lui demande quelles dispositions le Gouvernement compte prendre pour informer le public sur la nature et le rôle exact des agréments délivrés par les compagnies d'assurance et quelles mesures on peut mettre en œuvre afin de garantir la loyauté et l'équilibre entre les garages agréés et les garages non agréés.

Données clés

Auteur : [M. Cornillet Thierry](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50841

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1980